



à Mme Cabuil, Rectrice de l'Académie de Lille.

Le 6 juin 2018

Madame La Rectrice de l'Académie de Lille,

Les commissaires paritaires du SGEN-CFDT, du SNALC, du SNES-FSU du SNFOLC, de SUD-Education et de l'UNSA attirent votre attention sur le tableau d'avancement à la Hors-Classe des Certifiés.

Cette année de transition dans l'application de la réforme dite « PPCR » a donné lieu à une note de service ministérielle (208-024 du 19-2-2018), déclinée par une circulaire académique (22 février 2018), indiquant un certain nombre de critères à prendre en compte dans le classement des promouvables qui n'ont, cette année, par la force des choses, pas eu de rendez-vous de carrière.

Lors du Groupe de Travail du 23 mai 2018 nous avons demandé à connaître, avec précision, la manière dont ces différents critères avaient abouti à l'avis final formulé en votre nom.

Vous savez que cet avis est d'autant plus crucial qu'il est définitif.

Certes, fidèle à son sens du dialogue social, le Secrétaire général adjoint - DRH, Monsieur Colson, a accepté de reporter la capa pour permettre aux élus de consacrer davantage de temps à l'étude du

tableau et aux échanges avec les services.

Nous ne contestons pas la conformité de la circulaire académique et avons conscience du travail engendré par le classement de milliers de promouvables, tous corps confondus, pour les services du rectorat et le personnel d'encadrement.

Toutefois, sur le principe, nos interrogations sur l'ensemble du tableau demeurent.

Nous demandons toujours à connaître la nature et le nombre exacts des critères appliqués ainsi que la hiérarchie retenue pour formuler l'avis rectoral et départager les collègues promouvables.

Cette demande nous paraît d'autant plus légitime que c'est bien sur l'ensemble du tableau, et non sur des cas particuliers, que nous aurons à voter.

Nous vous prions de croire, Madame La Rectrice, à notre attachement sans faille au paritarisme et à notre dévouement au service public d'Education Nationale.